

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 4 juin 2018 à 18 H 30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

**Présents** : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, HUOT Jean-Paul, POUDRET Annie, DUMON Alain, MARTIN Frédéric, BROUDICHOX Serge, COUTANT Alain, REYGADE Aline, HUCHET Pierrette

**PROCURATION** : BARDESSOLLE Patrick à BOUTIN Jean-François

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aline REYGADE

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des séances du 26 mars 2018 et du 9 avril 2018.

### **DELIBERATION 12-2018 CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES**

Dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission est appelé S2LOW. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde concernant les actes soumis à son contrôle et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des Finances Publiques au niveau local ou national.

### **DELIBERATION 13-2018 AMENAGEMENT DE SECURITE RD 121 ENTREE EST-SIGNATURE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du projet de convention avec le Département de la Gironde concernant des travaux d'aménagement de sécurité à réaliser en agglomération dans l'emprise de la départementale n° 121 du PR20+220 au PR 19+920 : création de trottoirs bordurés et création de deux plateaux surélevés et mise en place « d'une zone 30 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

-décide de faire réaliser ces travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 121 et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Département de la Gironde et à faire toutes les démarches nécessaires.

### **DELIBERATION 14-2018 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

Et autorise Mme le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

En conséquence la délibération du 30 juin 2011 relative à la mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité est abrogée à compter de la mise en place du RIFSEEP.

### **DELIBERATION 15-2018 PORTANT SUR L'ADHESION A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PROPOSE PAR LE SDEEG**

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire justifiant l'intérêt d'adhérer aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposé par le SDEEG selon les modalités décrites dans la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer aux prestations de services du SDEEG à partir du 4 juin 2018 pour une durée minimale de 5 ans pouvant se prolonger concomitamment avec l'existence du dispositif des CEE et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de la convention d'adhésion.

### **DELIBERATION 16-2018 DECISION MODIFICATIVE-AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS CONCERNANT LA REGULARISATION DE L'AMORTISSEMENT**

Dépense au compte 21578 : + 2000 euros

Recette au compte 28041582 : + 2000 euros

### **PRESENTATION ETUDE TRAVAUX ENTREE SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire présente l'étude concernant les travaux de l'entrée de la salle polyvalente le coût est de 34 120,52 € TTC.

La commission des bâtiments se réunira afin d'en discuter.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

► Le contrat de Sandrine FONTAINE est terminé.

Mademoiselle MARTIN Clotilde sera employée en contrat aidé comme agent polyvalent (service restaurant scolaire, garderie, ménage... ) pour une durée de 28,50 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019.

► Monsieur JEAN Jean-Marc sera employé comme agent à la voirie en contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 pour une durée de 24 heures hebdomadaire.

► Travaux voirie : ETR : 56 605,00 € HT -LAURIERE : 51 293, 00 € HT

L'Entreprise LAURIERE a été retenue.

► Aménagement au stade : ETR est retenu pour un montant de 22 495, 00 € HT

► La Mairie sera transférée à la salle polyvalente déménagement prévu mi-novembre, une alarme sera installée.

La plateforme élévatrice a été refusée par la commission accessibilité, une dérogation a été demandée.

L'accès pour l'école se fera pendant la durée des travaux par l'atelier communal avec un cheminement.

► Le projet de l'assainissement collectif est en attente de l'accord des subventions.

► Malgré l'installation des portiques, problèmes de délinquances au niveau du stade.

► Voir pour récupérer 2 poteaux téléphoniques à l'aire de loisirs pour y installer des projecteurs.

► Concernant l'état des lieux de la salle, contrôler que le tri sélectif soit bien effectué. Fermer les poubelles avec la clé.

Le nettoyage de la salle des fêtes par une entreprise coûte 600 € pour 7 passages.

► Faire livrer 40 m3 de sable pour le stade.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. HUOT Jean-Paul resignale le problème d'aboiements de chien, envisage de rencontrer les propriétaires et de porter plainte si pas d'amélioration.

Suite au rallye des dégâts ont été constatés au petit pont.

Les travaux sont prévus, voir pour convoquer M. MERIAS afin d'en discuter pour régler une partie des réparations.

Mme AUDOUIN Anne signale des chiens errants au lieu-dit Les Huguets.

M. BOUTIN Jean-François redemande pour entretenir la bordure du pré « Route du Petit Pont » pas de visibilité.

Mme le Maire l'autorise à nettoyer.

M. Alain COUTANT demande si la commune a l'intention de louer des Algécos pour les manifestations des associations communales car la salle sera occupée par la Mairie.

Il lui est répondu négativement c'est exceptionnel.

M. Serge BROUDICHOUX signale que des maisons sont à vendre dans le Bourg.

Mme le Maire va se renseigner auprès d'un organisme EPF afin d'étudier les possibilités d'acquisition.

Des informations sur les compteurs Linky sont données suite à une réunion d'informations.

Demande si la commune se positionne concernant l'installation des compteurs.

Madame le Maire va se renseigner auprès de la CDC afin de savoir si une réunion publique sera organisée.

Séance levée à 20 H 15.